

ARRÊTÉ n° 2025-245

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 15/04/2025

La Directrice de l'UFR LESLA

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral 2025-219 du 10/03/2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-228 du 24/03/2025 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 15/04/2025,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils de composantes du 15/04/2025, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR, PDA et site annexe RACHAIS

Salle du scrutin (BDR) : DEM.215b

Président de bureau de vote : Pascal CORNET, RAF des services de l'UFR

Assesseur 1 : Martin BARNIER, PR département ASIE

Assesseure 2 : Michèle CLEMENT, PR département des Lettres

Salle du scrutin (PDA) : B.132

Présidente de bureau de vote : Pascale BRILLET, directrice adjointe de l'UFR

Assesseure 1 : Laurence HIDANI, RAF adjointe, référente scolarité de l'UFR

Assesseure 2 : Stéphanie THONNERIEUX, MCF département des Lettres

Salle du scrutin (RACHAIS) : M.003

Présidente de bureau de vote : Mathilde BOMBART, directrice de l'UFR

Assesseure 1 : Anissa BELBEY, référente Communication et événementiel de l'UFR

Assesseure 2 : Marion FONTENILLE, gestionnaire de scolarité, référente des suivis d'études en Master de Musicologie

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 3 avril 2025

Pour la Présidente,
La Directrice de l'UFR LESLA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.